

« communs et d'octroy du Consulat de ceste dite ville, fon-
« dateur et bienfaiteur dudit collège. » Les simples particu-
liers avaient voulu contribuer aussi à cette grande œuvre.
Un don de 1,000 écus avait été fait au Consulat « pour
« être employé au bénéfice du collège », et, le 5 juillet
1604, René Muffio Noirée, capucin, légua au Consulat «
2,800 livres « pour l'entretienement du régent qui lira la
« théologie. » La ville avait, du reste, une si grande sol-
licitude pour son collège, qu'elle dépensa, depuis le 16
juin 1478 jusqu'en 1732, une somme.de 349,171 livres
pour constructions, pensions et achat de livres , et il res-
sort de la comptabilité de la ville, conservée aux archives
municipales, que le Consulat consacra, de 1670 à 1672,
une somme de 8,858 livres seulement en achat délivres (1).

Au grand collège de la Trinité était adjoint aussi un
collège de moindre importance, appelé le collège de Notre-
Dame de l'Assomption, ou le Petit-Collège, situé sur la
rive droite de la Saône et dont les bâtiments sont encore
affectés à des services publics.

Au commencement du dernier siècle, les revenus des
deux collèges s'élevaient à plus de 50,000 livres, non
compris les bénéfices de la pharmacie qui rendait 20,000
livres, et du pensionnat, et la jouissance de plusieurs mai-
sons de ville et de campagne, dont les titres ont disparu
en 1762.

Le collège de la Trinité était aussi riche en immeubles.
D'après un acte de 1762, il possédait alors, outre des
rentes et des pensions, des maisons en ville, une maison
à Fourvières, — le domaine des Quatre-Tourelles ou du
Prince, à la Croix-Rousse, — le domaine et fief de Roye,
— les domaines Rivière, de Thiard, à Irigny, — de la

(1) Archives de la ville, inven. Chappe.